



Voici la quatrième lettre d'information du pôle Eco. Le but de cette lettre est de vous faire connaître les nouveautés (études, groupes de travail, ...), les avancées des projets au sein du pôle ou vous donner des informations importantes sur l'économie agricole.

Bonne lecture...

Accompagner les agriculteurs face à une crise conjoncturelle et structurelle

Dès le début de la campagne, la conjoncture a été très difficile pour l'ensemble de la filière fruits et légumes.

La chute des prix payés aux producteurs a plusieurs incidences : une diminution du chiffre d'affaire de 2009 par rapport aux autres années, une marge négative pour la plupart des principales productions du département, la non récolte d'une partie de la production, une diminution du recours à la main d'œuvre saisonnière et donc une désorganisation du travail sur les exploitations, l'extrême difficulté voire l'impossibilité de remettre en culture pour la saison prochaine.

En plus de ces difficultés, les producteurs doivent également faire face à des difficultés d'ordre structurel essentiellement dues à l'augmentation des charges (engrais, énergie et main d'œuvre).
Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture souhaite mieux les accompagner.



Les actions de la CA13

Une première réponse : la présentation des actions envisageables par les exploitants en partenariat avec la CA13

Des conseillers de la Chambre d'agriculture
à votre service
pour un accompagnement personnalisé

En collaboration avec les CETA, la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône a toujours accompagné l'activité agricole : vous pouvez solliciter ses conseillers. A ce titre un catalogue est disponible sur le site de la CA13 présentant les différentes actions de la CA13 en matière de conseil d'entreprise, suivi technique en maraîchage, gestion des effluents, économies d'énergie et promotion des produits. Vous pourrez le trouver à l'adresse suivante :

http://www.agri13.fr/fileadmin/agriculture/docs/BANNIERE/Accompagnement_CA13.pdf

Une action nouvelle adaptée à chaque exploitation : « Y voir clair »

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône propose une action transversale impliquant des conseillers de tous horizons (économie, maraîchage, viticulture, environnement, productions animales,...) afin de répondre au mieux aux interrogations des producteurs.

Cette démarche individualisée nommée « Y voir clair » permettra de rencontrer les agriculteurs qui le souhaitent et d'échanger avec eux sur leur situation individuelle aujourd'hui, sur leurs perspectives en vue d'élaborer un plan d'actions.

Pour ce faire ces conseillers vont être formés à la démarche en décembre et janvier.

Zoom sur « Y voir clair »

Une démarche qui s'adresse aux exploitations impactées par un événement externe déstabilisant, en réflexion de projet ou en tension interne. Elle a pour objectif d'infléchir la vision de l'agriculteur pour passer d'une situation insatisfaisante à une situation ouvrant sur des perspectives nouvelles.

Elle a pour but de clarifier avec chaque producteur ses interrogations et ses besoins et d'établir un plan d'action pour l'exploitation.

Une démarche en 4 grandes phases de travail pour chaque exploitation :

Phase 1	Entretien « conseiller – producteur » de 2h environ
Phase 2	Elaboration d'un plan d'action
Phase 3	Restitution (dans les 15 jours qui suivent l'entretien)
Phase 4	Suivi de l'exploitant pour faire le point au bout d'un mois puis de 3 mois

Une démarche qui a fait ses preuves !

Courant 2006, la démarche a été utilisée par la Chambre d'agriculture du Gard pour aider les agriculteurs fragilisés dans le contexte de crise viticole aiguë. 135 entretiens ont été ainsi réalisés sur une période courte (1 à 2 mois) avec rédaction de plans d'actions personnalisés et des démarches ont été entamées pour de nombreuses exploitations (qu'elles soient individuelles ou collectives).

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter :
Ronald JULLIAND - Tel :04 42 23 86 12
- r.julliard@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture

Suite au plan de soutien annoncé le 27 octobre 2009, le Comité de Gestion s'est réuni le 3 décembre 2009. Voici les premières mesures applicables.

Bénéficiaires : Les exploitations agricoles individuelles, les sociétés, ayant pour objet l'exploitation d'un domaine agricole dont le capital est détenu à plus de 50% par des exploitants à titre principal.

Application de la règle de Minimis :

Les aides accordées ne doivent pas excéder un plafond de 15 000 € par bénéficiaire sur une période de trois exercices fiscaux .

Mesure 1 : Prêt de reconstitution de fonds de roulement

Caractéristiques de la mesure :

Prêt de trésorerie plafonné à 30 000 €,
taux d'intérêt maximum 3%,
durée de 2 à 5 ans,
possibilité d'un différé de remboursement de 1 an.

Date limite de dépôt : 28 février 2010.

Mesure 3 : Prise en charge des intérêts sur les prêts professionnels moyen/long terme, hors foncier

Caractéristiques de la mesure :

Prise en charge des intérêts de l'année 2010 sur les échéances des prêts professionnels hors foncier, d'une durée supérieure ou égale à 24 mois, bonifiées ou non bonifiées.

L'aide est plafonnée à 50% de l'échéance 2010 (intérêts + capital) des prêts professionnels hors foncier.

Le montant minimum de prise en charge est de 100 €.

Cette aide est non cumulable avec le prêt bonifié de consolidation.

Date limite de dépôt : 28 février 2010.

Mesure 4 : Prise en charge des cotisations sociales sur salaires, parts patronales

Caractéristiques de la mesure :

Prise en charge des cotisations patronales dues par les exploitations agricoles qui emploient des salariés agricoles en CDD ou CDI.

La mesure porte sur les cotisations patronales impayées dues au titre des années antérieures ou de l'année en cours, à l'exclusion des pénalités et majorités de retard.

Pour les employeurs à jour de leurs cotisations, ils devront attester de la réalité de leurs difficultés (factures impayées).

Limite de 1 800 € par ETP (ETP calculés du 1er décembre 2008 au 30 novembre 2009), et 10 ETP maximum.

Date limite de dépôt : 31 décembre 2009.

Mesures 5 : Autres mesures

D'autres mesures sont en cours d'élaboration/précision, nous actualiserons l'information au fur et à mesure :

- accompagnement des agriculteurs les plus en difficultés
- prise en charge de la TFNB non payée au 15 octobre 2009 : saisir individuellement les services fiscaux pour demander une remise gracieuse avant le **31 décembre 2009**, en y joignant les éléments prouvant les difficultés financières (état des dettes, échéanciers de paiement MSA, factures impayées...).
- remboursement Taxe Intérieure de consommation sur les Produits Pétroliers et Taxe Intérieure de consommation sur le Gaz Naturel
- remboursement de 75% de la Contribution Climat Energie

Pour plus de renseignements, une notice explicative sur ces mesures et le formulaire de demande d'allègement des charges sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.agri13.fr/actualites/detail-actualites/actualite/plan-durgence-dernieres-informations.html#ancre1329>

Vous pouvez également contacter :

A la DDAF : Alain MADAULE - 04 91 76 73 78

A la CA13 : Jean-Paul CAPPY 04 42 23 93 92 / Christophe PORRY 04 42 23 86 55

Réactualisation de la note sur la crise des Fruits et Légumes !

L'étude, effectuée début septembre et présentée dans la lettre d'info N°3, avait pour but de faire un point sur la diminution des chiffres d'affaires, **une estimation des déficits par hectare auxquels les producteurs doivent faire face ainsi qu'une extrapolation de la perte occasionnée sur l'ensemble de la ferme Bouches-du-Rhône**. 8 des productions majeures du département en fruits et légumes ont été retenues dans cette étude, à savoir l'aubergine, la courgette, le melon, la tomate, l'abricot, la pêche, la poire et la pomme.. Pour ces 8 productions, l'étude faisait état **d'une perte nette de plus de 85 millions d'euros pour l'ensemble de la ferme Bouches-du-Rhône**.



Une réactualisation de cette étude a été réalisée et elle fait un bilan actualisé des pertes à l'hectare et sur la ferme Bouches-du-Rhône. Dans l'estimation précédente pour la tomate, la courgette, l'aubergine, le calcul des pertes a été fait sur le rendement total à l'hectare et les prix de vente de septembre étant restés stables par rapport au mois d'août, on peut estimer que la perte calculée dans la précédente version est une estimation réaliste de la perte totale observée sur les exploitations. **La réactualisation porte donc sur une réévaluation des pertes en pomme. De plus, elle intègre, en plus des autres, les pertes estimées en salades**. En effet, la campagne de salade, débutée mi-octobre, ne fait pas exception. Les prix constatés sont très bas puisqu'ils oscillent depuis fin novembre entre 0,15 et 0,17€/pièce, prix payé producteurs.

Ainsi dans cette réactualisation, il apparaît que **la perte de sur la ferme Bouches-du-Rhône s'élève désormais à plus de 95 millions d'euros**.

Les principaux résultats de cette réactualisation sont téléchargeables à l'adresse suivante :

http://www.agri13.fr/fileadmin/agriculture/docs/BANNIERE/Note_F_L_decembre_2009.pdf

CETA, OP, Coopératives : Pensez au pôle « Eco » pour vos AG !

Nous vous proposons de venir présenter nos actions du pôle aux membres de votre organisme, par exemple lors de son assemblée générale, à partir du mois de janvier 2010.



Le pôle éco de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, apporte ses compétences aux exploitants agricoles et aux organismes dans les domaines suivants :

- Le conseil d'entreprise
- Les références technico-économiques
- L'accompagnement à l'installation
- La gestion des ressources humaines
- Les dispositifs des Mesures Agro-Environnementales et du Plan Végétal pour l'Environnement
- Des études économiques conjoncturelles
- L'accompagnement lors des crises conjoncturelles
- Les calamités agricoles

Si vous souhaitez que nous intervenions, adressez vous à :

Ronald JULLIAND - Tel :04 42 23 86 12 - r.julliard@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Une personne de l'équipe vous recontactera afin de préciser votre attente et de définir les modalités pratiques de cette intervention.

Etude sur l'impact de l'arrachage des vergers de pêchers et d'abricotiers sur le canton de Tarascon dans le cadre de la prospection Sharka

Le canton de Tarascon était arrivé à une situation tendue concernant la prospection anti-sharka. Cette situation bloquait le développement et la modernisation de l'arboriculture dans le secteur dans la mesure où le SRPV avait été amené à émettre des avis défavorables aux dossiers d'aide à la rénovation de verger. Ne pas lutter contre la Sharka, c'est accepter que l'arboriculture se fragilise dans cette zone car peu d'exploitations trouveront leur équilibre économique sur cerises, poires et pommes seulement mais les mesures d'accompagnement sont juger très insuffisantes par les producteurs.



La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône a proposé, en accord avec les agriculteurs de la zone la réalisation d'une étude sur l'impact de l'arrachage. Cette étude a pour objectif d'évaluer l'ampleur du préjudice occasionné par l'arrachage des vergers de pêchers et abricotiers dans les exploitations de la zone sur le plan économique mais aussi sur le plan organisationnel (en terme de gestion du personnel et de commercialisation notamment).

L'étude se base sur des enquêtes de terrain auprès d'une dizaine d'arboriculteurs de la zone afin de mieux appréhender les exploitations de la zone et avoir leur ressenti sur les répercussions d'un arrachage et les solutions de remplacement du verger envisageables.

Les enquêtes, réalisées courant 2009, ont permis de mesurer les répercussions économiques sur trois exploitations types afin d'être le plus représentatif du contexte des exploitations de la zone. L'Etude en cours de finalisation doit être présentée aux agriculteurs de la zone début 2010.

Les Clubs de Progrès : un groupe d'échange technico-économiques pour les producteurs

Le Club de Progrès Vigne 2009 va se terminer. Une nouvelle saison de ce club débutera début 2010.

Si vous êtes intéressés par ce club ou un autre, contactez nous !

De quoi parle-t-on ?

Constitué de 6 à 15 agriculteurs qui se retrouvent périodiquement, tout au long de la culture, un Club de Progrès forme avant tout un groupe d'échanges entre agriculteurs et conseillers techniques et économiques. Il permet aux producteurs participants de se situer par rapport aux autres et d'apprécier leurs marges de progrès.

Un objectif : optimiser la conduite de culture afin de maîtriser les coûts de production, et surtout, d'améliorer la marge.

Un club de progrès est le fruit d'une collaboration active entre des producteurs et des conseillers de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Les membres du club de progrès analysent à la fois le résultat économique de la culture et la manière de pratiquer de chaque agriculteur.

Une règle fondamentale : la confidentialité.

Chacun des membres du groupe, agriculteur ou conseiller s'engage à n'utiliser les documents du club que dans le cadre du club et à respecter une totale confidentialité. Les documents écrits sont établis de façon banalisée.



Pour tout renseignement sur les Club de Progrès, contactez
Laura BRONDINO - Tel : 04 42 23 86 70– l.brondino@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Contexte

La Gestion des Ressources Humaines est une condition de la bonne marche des entreprises. La gestion du travail est directement lié aux processus de production, de commercialisation et de gestion financière.

Le travail des hommes et des femmes - au travers leur nombre, leurs compétences et leurs motivations - va conditionner la qualité et la quantité de la production, exerçant des conséquences directes sur la commercialisation et l'efficacité économique de l'entreprise.

Chefs d'exploitation et salariés sont différents. Leurs raisons de travailler et leur rapport au travail sont distincts: une réflexion sur le rôle optimal de chacun fait partie de la conduite de l'entreprise. L'employeur doit avoir un recul sur sa propre perception du travail pour conduire ses salariés.

Employer est une compétence à part entière qui n'est pas innée. Elle s'acquière progressivement et s'actualise constamment.

Dans le cadre du conseil global d'entreprise, nous avons observé que, lorsque un producteur a une maîtrise incomplète des techniques de gestion des ressources humaines, cela entraîne des dysfonctionnements dans l'exploitation qui en compromettent le bon fonctionnement global.

Notre proposition de formation

Nous proposons une formation dont les modules développent les thèmes de recrutement, management, délégation, motivation.

Il s'agit tout d'abord d'entrer dans une démarche de Gestion des Ressources Humaines par le biais d'un auto-positionnement et de définir des problématiques issues d'éventuels dysfonctionnements en Gestion des Ressources Humaines.

Les producteurs définissent ensuite eux-mêmes leur programme de formation, et à partir de là, d'actions.

En fin de parcours collectif, des séquences d'appui individuel sont prévues pour enclencher les meilleures applications possibles des outils et méthodes en fonction des spécificités de l'entreprise et pour déterminer les actions futures en vue d'améliorer la Gestion du Personnel

Programme de formation

Module 1	Auto positionnement par le biais d'un auto diagnostic en Gestion des Ressources Humaines (GRH) Présentation des différents champs de la GRH Dysfonctionnements et GRH.	Le 28 janvier 2010
Module 2	La procédure de recrutement	les 4 et 25 février 2010
Module 3	Les méthodes d'encadrement du personnel	le 11 mars 2010
Module 4	La technique de la délégation	le 25 mars 2010
Module 5	La motivation : un processus dynamique dans la gestion du personnel	le 1 avril 2010
Module 6	Appui individuel pour une application des acquis	date à définir avec le producteur.

Tous les modules proposés sont le matin de 9h30 à 13h30

Pour tout renseignement, contactez :

Hélène Chéret - Tel : 04 42 23 86 55 - h.cheret@bouches-du-rhone.chambagri.fr
Véronique Thomas - Tel : 04 42 23 86 30 - v.thomas@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Plan de Professionnalisation Personnalisé : stages 21 heures et stage 6 jours

La lettre d'information du troisième trimestre vous présentait le Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP) et les Plans de Professionnalisation Personnalisés (PPP). Nous vous informons que lors de l'entretien définissant le PPP du candidat, les conseillers préconisaient obligatoirement un stage 21 heures, ainsi que des actions complémentaires de formation dont le stage 6 jours « Gestion Globale de Projet ». Ce sont ces deux stages qui sont présentés dans cette note.

Ces stages sont mis en place et gérés par nos partenaires du **Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) d'Aix-Valabre**. La Chambre à travers l'intervention de ses conseillers y est fortement impliquée.

Le stage 21 heures

Il s'agit d'un stage collectif obligatoire d'une durée de 21 heures (trois jours). L'objectif de ce stage est de permettre à chaque candidat de devenir acteur de son propre projet, de repérer les ressources lui permettant de finaliser son projet en toute connaissance de cause. Ce stage s'articule en 6 demi-journées :

- Présentation de son projet aux autres candidats, en présence de conseillers d'entreprises de la Chambre d'agriculture et d'une animatrice du Point Info Installation (PII),
- Analyse du territoire d'installation (réalisée par une conseillère de l'ADEAR),
- Présentation des filières de commercialisation avec intervention d'une Organisation de Producteurs sur les circuits longs, et d'un agriculteur engagé dans un circuit court,
- Présentation de l'ensemble des démarches à l'installation par une animatrice du PII,
- Présentation des démarches pour l'élaboration du Plan de Développement de l'Exploitation par un conseiller installation de la Chambre d'agriculture,
- Confrontation de son projet à un binôme constitué d'un agriculteur et d'un conseiller (Chambre d'agriculture et CFPPA), et rappel des étapes à l'installation par une conseillère PII.

Tout au long de ce stage un formateur du CFPPA assure la continuité entre les divers intervenants.

Le stage 6 jours

Proposé à l'initiative des élus professionnels du Département, il peut être préconisé dans le cadre du PPP. L'objectif de ce stage collectif est de réaliser une approche globale de son projet, et de compléter le stage 21 heures obligatoire. Il doit permettre au candidat de préparer juridiquement, fiscalement et économiquement son projet. Pour cela, ce stage aborde divers thèmes :

- **Analyse économique du projet permettant au candidat d'élaborer son prévisionnel par une approche en trésorerie, et de préparer son PDE :** Module animé par la Chambre d'agriculture. Une demi-journée est plus particulièrement dédiée à un bilan à mi-parcours réalisé avec une conseillère PII en ce qui concerne les démarches, puis avec un conseiller de la Chambre en ce qui concerne l'évolution du projet.
- **Approche fiscale (1 demi-journée), juridique et patrimoniale (1 demi-journée), analyse de documents comptables (1 demi-journée) :** Module animé par le cabinet comptable Bétrémieux Audit.
- **Modalités de financements du projet :** Module présenté par Solidarité Paysans Provence,
- **Protection sociale, prévention des risques professionnels, calcul des cotisations sociales :** Intervention réalisée par la MSA sur l'exploitation du lycée agricole d'Aix-Valabre,
- **Gestion des ressources humaines :** Module présenté par un conseiller de la Chambre d'agriculture.

2,5 journées

1,5 journée

1 demi journée

1 journée

1 demi journée

- 1/ Retrait de l'auto-diagnostic
- 2/ Dépôt de l'auto-diagnostic
- 3 /Rdv avec les conseillers PPP
- 4 / Elaboration du PPP
- 5 / Agrément du PPP
- 6 / Zoom sur la réalisation du PPP :**
 - le stage 21 heures
 - le stage 6 jours
 - le stage en exploitation
 - les modules de formations complémentaires
- 7/ Validation du PPP

Tout au long de ce stage, un formateur du CFPPA est également présent pour assurer la continuité entre les divers intervenants.

Pour plus d'informations, contactez :
Christophe PORRY – Tel :04 42 23 86 55 – c.porry@bouches-du-rhone.chambagri.fr

L'économie au service de l'expérimentation

Le but des programmes d'expérimentation est de trouver les solutions alternatives à l'existant les plus intéressantes d'un point de vue agronomique. Cependant, pour que ces solutions soient ensuite appliquées dans les exploitations, il faut qu'elles présentent un intérêt économique et qu'elles s'intègrent dans le projet global de l'exploitation de façon harmonieuse.

Un partenariat entre l'APREL⁽¹⁾ et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a été créé pour valoriser les résultats des expérimentations en production maraîchère sur un plan économique. Ainsi, depuis 2007, ce partenariat a pour buts :

- de transcrire les résultats techniques des essais en résultats économiques,
- de mesurer l'impact des différentes modalités proposées dans un essai sur les résultats économiques de l'exploitation.
- de présenter les conséquences qualitatives à prendre en compte (gestion de la main d'œuvre, commercialisation ...), en plus des impacts financiers mesurables, pour mesurer l'intérêt de la mise en place des modalités de l'essai dans les exploitations réelles.



C'est dans cette optique qu'il a été décidé de mettre en place, à l'occasion des rencontres du Groupe d'Intérêt Scientifique PICLég⁽²⁾ les 17 et 18 novembre, un atelier de travail sur le thème « l'économie dans les projets des expérimentateurs ».

Cet atelier, animé par Anne TERRENTROY (conseillère maraîchage sous abris), Laura BRONDINO (Chargée d'études et références technico-économiques) et Claire BEAUVERD (Conseillère d'entreprise), avait pour but de donner des outils économiques aux expérimentateurs et aux conseillers techniques pour intégrer des notions d'économie d'entreprises dans leurs essais.

Si vous êtes intéressés par le contenu de cette intervention, vous pouvez contacter :
Laura BRONDINO - - Tel : 04 42 23 86 70 – l.brondino@bouches-du-rhone.chambagri.fr
Anne TERRENTROY – Tel : 04 42 23 86 57 – a.terrentroy@bouches-du-rhone.chambagri.fr

(1) Association Provençale de Recherche et d'Expérimentation Légumière

(2) Projet national de recherche et d'expérimentation sur la production intégrée en culture légumière

Les chiffres clés Base Info Eco 13 sont arrivés !



Dans les Bouches-du-Rhône, afin de répondre au mieux aux attentes du public, une base de données économiques, **B@se Info Eco 13 est ouverte au grand public et donne accès à plus de 39 millions de données.**

En effet, la base présente les données d'une quarantaine de fournisseurs d'informations dans une interface simple d'accès et traite d'une grande diversité de thèmes socio-économiques tout en proposant une information territorialisée.

Parmi 20 thèmes différents, on peut trouver des **données économiques sur l'agriculture et la pêche à différentes échelles géographiques : région, département, communes, ...**

Chaque année, **les chiffres clés du 13** sont édités donnant un condensé de l'information économique du département sur les 20 thèmes.

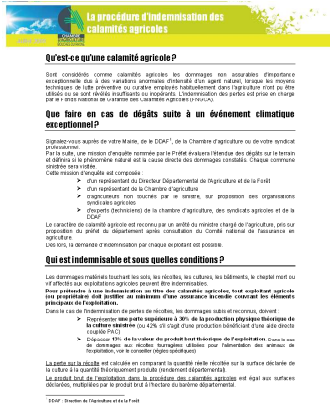
L'édition 2009 est sortie ! **Elle est disponible à l'adresse suivante :**
<http://www.base-infoeco13.fr/BDE13front/pdfGeneration.do?action=init>

Pour découvrir ce site et ces fonctionnalités allez sur : <http://www.base-infoeco13.fr>



Deux nouvelles fiches en ligne sur le site Internet de la CA13

Vous pourrez trouver deux nouvelles fiches du pôle Entreprises Agricoles - Economie – Installation en téléchargement sur le site Internet de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône :



Une fiche : « La procédure d'indemnisation des calamités agricoles »

Une fiche d'information sur le fonctionnement du dispositif des calamités agricoles est en ligne sur le site de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

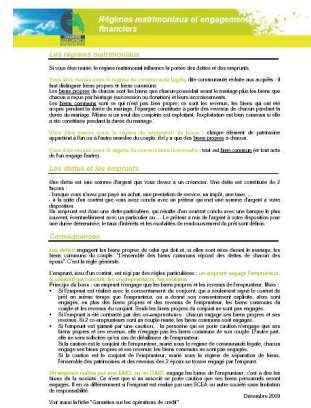
Cette fiche vous expliquera sous quelles conditions le sinistre peut être reconnu comme calamité agricole et vous indiquera les démarches à entreprendre lorsqu'un évènement climatique exceptionnel survient sur votre exploitation.

Pour tout renseignement sur cette fiche, contactez :
Ronald JULLIAND - Tel : 04 42 23 86 12 – r.julliand@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Une fiche : « Régimes matrimoniaux et engagements financiers »

Vous êtes marié et vous avez des dettes; vous vous demandez quels sont les biens qui sont engagés par vos dettes. Vous trouverez sur le site de la Chambre d'agriculture une fiche "Régimes matrimoniaux et engagements financiers" qui présente les informations de base, point de départ de votre analyse. Elle complète la fiche "Garanties sur les opérations de crédit".

Pour tout renseignement sur cette fiche, contactez :
Claire BEAUVERD - Tel : 04 42 23 86 20 – c.beauverd@bouches-du-rhone.chambagri.fr



Pour avoir accès à l'ensemble des fiches du conseil d'entreprise, il suffit :

1. de se rendre dans la rubrique « Au service des agriculteurs », dans l'onglet « Votre entreprise » sur une des pages suivantes : Conseil d'Entreprise, Références et études technico-économiques, Club de Progrès
2. de choisir la fiche qui vous intéresse dans le bandeau de droite.

Les autres fiches du conseil d'entreprise disponibles :

- ✓ Difficultés financières 2009
- ✓ Numéros utiles de l'exploitation
- ✓ Fiche Patrimoine succession / transmission
- ✓ Fiche Accès au foncier agricole
- ✓ Fiche Fonctionnement d'une société
- ✓ Fiche EARL et activité commerciale
- ✓ Fiche Les différents régimes de TVA
- ✓ Fiche Types de sociétés
- ✓ Fiche Prise en pension animaux 2009
- ✓ Fiche Biens ruraux et Sociétés
- ✓ Fiche Garanties sur les opérations de crédit
- ✓ Fiche Diversification
- ✓ Création d'une activité équestre
- ✓ Calendrier culturel
- ✓ Fiche Délégation
- ✓ Fiche Motivation
- ✓ Fiche Modalités détermination du bénéficiaire agricole
- ✓ Fiche Sociétés et autres structures de regroupement